

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 MARS 2019****DELIBERATION N°19/004****APPROBATION DES COMPTES 2018**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- Vu le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- Vu le Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu le compte financier 2018 et le rapport de gestion présenté par la Directrice Générale de l'EPORA,

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 faisant apparaître un résultat net excédentaire de 14 899 613.84 €,
- ✓ Et décide :
  - d'affecter ce résultat excédentaire de 14 899 613.84 € en réserves,
  - d'affecter le report à nouveau de 19 849 272.20 € en réserves,

Portant le solde des réserves à 160 294 686.64 €.

La Directrice Générale

Florence Hilaire

Le Président du Conseil d'Administration

Hervé Reynaud

**13 MARS 2019**

Guy LÉVI